

Fonction Hygiène Sécurité et Condition de Travail des Délégués du Personnel



En l'absence de CHSCT, vos délégués du personnel (article Lp.2423-5, Lp.2423-7 et Lp. 4613-10 du Code du travail) exercent les attributions normalement dévolues au comité. Ils disposent des mêmes moyens et sont soumis aux mêmes obligations. Lorsque les DP ne sont pas investis des missions du CHSCT, ils sont néanmoins en devoir d'exercer le mandat DP de base, qui comprend notamment des attributions en matière de santé et sécurité, même si un CHSCT existe. Les DP, titulaires et suppléants, investis des missions et obligations du CHSCT doivent bénéficier dès leur première désignation d'une formation leur permettant d'assurer ces missions.

<p><i>Public</i></p> <p>DP élus, titulaires ou suppléants lorsque les fonctions du CHSCT lui sont dévolues en l'absence de ce dernier.</p>	<p><i>Objectifs</i></p> <p>Connaître les rôles et attributions des Délégués du personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les attributions légales des délégués du personnel - connaître les droits des délégués du personnel relatifs à la libre circulation dans l'entreprise - apprendre les relations avec les autres Institutions Représentatives du Personnel - acquérir les notions de base en prévention des risques professionnels et analyse des accidents du travail. - développer l'aptitude des membres à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail - initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.
<p><i>Durée</i></p> <p>3 jours</p>	
<p><i>Lieu de réalisation</i></p> <p>Intra entreprise ou Inter entreprise</p>	
<p><i>Pré requis</i></p> <p>Aucun</p>	
<p><i>Pédagogies et évaluations</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Exposés théoriques, études de cas et partage d'expériences. • Projection PPT. • Support pédagogique dématérialisé. • Formateur : master en sécurité. • Évaluation continue / attestation de formation. 	<p><i>Programme</i></p> <p>La fonction de DP Les droits des DP Organisation des réunions La réalisation des missions Santé et sécurité au travail Les acteurs clés de la sécurité Recours à l'expertise extérieure Prévention Pour aller plus loin</p>
	<p>87 31 00 63 fenuaprev@gmail.com www.fenuaprev.com</p>

